

Que fait la Communauté de Communes pendant la crise sanitaire COVID19 ?

20 000 masques lavables et réutilisables pour les habitants
Quelques agents sur le terrain et 72% des agents en télétravail

Depuis le 13 mars 2020
Pays de Saint Jean de Monts

En raison de la pandémie de Coronavirus, des mesures sont mises en œuvre au sein de la Collectivité pour lutter contre le COVID-19, maintenir les services intercommunaux et proposer des services de première nécessité. Au cours de cette 5^e semaine de confinement, quels sont les services toujours ouverts à la population ? Et quelles sont les actions menées ?

La Collectivité est venue en **appui auprès des communes du territoire** au début de la crise sanitaire et a distribué ses derniers masques issus de ses stocks de précautions auprès de l'EPHAD de Notre Dame de Monts, du Centre de Traumatismes Crâniens Vent d'espoir, de l'EHPAD de la Forêt, du Centre gériatrique Ernest Guérin, des EHPAD Du Perrier et de Soullans, de l'Association d'Aide à domicile... Le reste des matériels utiles a été mis à disposition de la Préfecture pour les personnels soignants.

La Communauté de Communes participe à l'opération « **un masque par vendéen** » lancée par le Département de la Vendée, soit l'acquisition **de plus de 20 000 masques lavables et réutilisables** fournis aux habitants du territoire.

Elle avait également procédé à la **commande d'équipements de protection individuels** adaptés au COVID 19 dans le cadre d'une reprise d'activités :

- Des masques FFP1 et FFP2,
- Gel hydroalcoolique,
- Lunettes de protection,
- Gants jetables,
- Combinaison de protection type 3,
- Thermomètres frontaux (1 par bâtiment communautaire)
- Visières et écran de séparation à l'étude pour les Offices de tourisme et sites patrimoniaux

Une fois livrés, l'ensemble de ces produits commandés feront l'objet d'un réassort régulier afin de pouvoir être réactif en cas de nécessité. Chaque agent sera informé des modalités d'utilisation à leur reprise d'activité si besoin.

Merci de continuer à respecter les consignes nationales en matière de gestes barrières et de confinement.

Des services maintenus sur le terrain : collecte des déchets, épicerie sociale, déchèterie pour les professionnels

- **La collecte des déchets** en porte-à-porte est maintenue depuis le début du confinement et se poursuit. La Communauté de Communes rappelle les consignes en matière de tri des déchets (communiqué du 27 mars) :
 - pour les personnes atteintes du COVID : utiliser le sac d'ordures ménagères noir.
 - Le tri des emballages doit être respecté selon les règles habituelles.
 - Interdictions de brûlage des déchets verts et de dépôts sauvages.
 - Les déchets végétaux doivent être dans la mesure du possible valorisés et considérés comme une ressource végétale dans le respect de la biodiversité.

Les collectes Textile et des encombrants sont suspendues.

- **Réouverture de la déchèterie pour les pros** les mardis et jeudis aux horaires habituels à partir du mardi 14 avril. L'agent de déchèterie sera équipé de protections (masques, sous-gants, désinfectant et autre) et des consignes sanitaires seront respectées. Un fonctionnement temporaire est mis en œuvre :
 - Accès qu'aux professionnels
 - Imposer qu'un seul déposant en haut de quai
 - Être en possession de la carte de dépôt

- **Le transport de denrées alimentaires de Super U à l'épicerie social La passerelle** est assuré 2 fois par semaine, pour les personnes les plus démunies. Contact : 02 51 59 97 00
- **Le chenil accueillant les animaux perdus ou abandonnés** est assuré avec les soins nécessaires.
- **Le soin des animaux du Daviaud** est assuré par quelques agents sur place.
- **Surveillance des Musées de France : Musée Charles Milcendeau et Le Daviaud** (bâtiments et collections) en raison de leur labellisation. La DRAC impose une surveillance quotidienne des collections et des conditions de conservation. Quelques agents assurent ces missions sur place en toute sécurité et dans les conditions d'hygiène validées par la DRAC.



Les services restent en activité : 72% des agents sont en télétravail.

Une mise en place informatique en urgence a permis à de nombreux agents de mettre en place le télétravail à leur domicile pendant cette crise sanitaire.

L'ensemble des services de l'intercommunalité est donc en fonctionnement :

1. Plusieurs permanences téléphoniques pour les administrés et les entreprises

- Pour les habitants :

L'accueil du siège Océan-Marais de Monts au 02 51 58 07 89 et le Centre Technique Intercommunal au 02 51 59 98 90 propose toujours un accueil téléphonique pour répondre aux nombreuses questions des habitants notamment en terme de déchets.

- Pour les entreprises :

Une permanence téléphonique pour les entreprises a aussi lieu au 02 51 59 87 99 et des mesures d'urgence ont été décidées pour accompagner les acteurs économiques, confrontés à des difficultés sans précédent. Ainsi la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a décidé de mettre en place des mesures immédiates destinées notamment à répondre aux urgences de trésorerie des entreprises et associations (Communiqué du 31 mars).

La collectivité va participer au **fonds Territorial résilience** instauré par la Région Pays de Loire pour donner une avance aux entreprises de 10 salariés ou moins, n'ayant pas bénéficié des autres mesures du gouvernement ou de la Région. Un dispositif simple et facile d'accès sous la forme d'une avance remboursable. Renseignements plus précis auprès du service développement économique et sur leur [site internet](#).

- Pour les parents de jeunes enfants et les assistantes maternelles :

L'action du RAMI en direction des familles et des professionnels de l'accueil individuel se poursuit avec le maintien des permanences par contacts téléphoniques au 06 42 60 68 45 ou par mail.

Dans un cadre d'urgence sanitaire et un climat chargé d'inquiétudes, le RAM collabore activement :

- La fonction d'accompagnement s'est intensifiée face à un cadre de travail des assistantes maternelles bousculé : 95 contacts de familles et de professionnelles ont été recensés depuis le début du confinement, soit 4 fois plus de contacts qu'en période normale.
- Dispositif particulier d'accueil des enfants des personnels prioritaires organisé par la CAF ; identification des professionnels volontaires,
- Dispositif de contrat de travail...
- Le RAM favorise la réflexion éducative pour maintenir un accueil bienveillant et de qualité du jeune enfant.



Identifié comme un service ressources, le RAM, accompagné par le réseau de coordination de la CAF, à l'appui d'une veille juridique suractivée, garantit ses réponses par un cadre défini par les institutions compétentes : Ministère des solidarités et des familles, Direction générale de la cohésion sociale, Pajemploi-Urssaf.

2. VIBRATO : les enseignants assurent les cours à distance

et font du « télé-enseignement » ! Une grande nouveauté avec des cours en visio-conférence, la tenue d'un blog, l'envoi de partitions et de fiches pédagogiques, des exercices sur blogs, des rdv téléphoniques, échanges de vidéo et/ou audio à écouter, visionner. La musique contribue à briser aussi l'isolement !



3. **ASSAINISSEMENT** : Les missions essentielles de l'assainissement sont assurées par la SAUR en lien et suivi du service assainissement (Interventions curatives et dépannages/obstruction réseau, pompage... et préventives sur les sites sensibles (STEP, PR)
4. **URBANISME** : le service continue à assurer l'instruction des documents d'urbanismes en cours (permis, déclarations...), et ceux transmis sous format dématérialisés par les Communes.
5. **COMMANDE PUBLIQUE** : le service continue à assurer les notifications et la transmission d'information auprès des entreprises disposant de marchés publics avec la Collectivité : celles-ci se sont vu indiquer clairement la suite donnée à leurs prestations. La plupart des marchés prévus ne pourront reprendre qu'en Septembre 2020.
6. **FINANCES** : le service assure avec fluidité le mandatement des factures, en lien avec la trésorerie publique.
7. **AFFAIRES CULTURELLES ET EVENEMENTIELS** :

Maintien de la rémunération des artistes engagés dans le cadre du CLEA et report des actions avec les intermittents en 2021 pour soutenir la filière culturelle. Permanence pour assurer le remboursement des places achetées de La5e Saison auprès du public : contact par mail : accueil.psjdm@paysdesaintjeandemonts.fr ou via les réseaux sociaux de l'Office de tourisme intercommunal.

Les évènements de la collectivité sont annulés jusqu'à juin, à ce jour, ainsi que les RDV aux jardins. Le maintien ou non des autres évènements évoluera en fonction des prochaines directives.

Les sites patrimoniaux : Réouverture le 15 juillet 2020 selon les directives nationales. Actuellement, des agents se chargent du soin des animaux sur place, l'équipe prépare la saison. Une newsletter Culturelle est également en cours de réalisation pour transmettre toutes les informations nécessaires.

8. **OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (SPL)** dispose des mêmes conditions de télétravail.
9. **RESEAUX SOCIAUX** : une présence plus appuyée sur les réseaux sociaux est apportée afin d'informer sur les actualités COVID-19, les réglementations, et proposer des activités pendant le confinement notamment avec le label national **#CultureChezNous**.
Des conseils nature, jeux et Quizz sont proposés pour petits et grands sur la page Facebook Biotopia.
Des jeux autour de la culture seront proposés tous les jours sur la page Facebook La 5^e Saison et Le Daviaud.
Après le buzz de la naissance d'un agneau, des **tutos vidéos sont en ligne pour apprendre la danse trad'** !
Ils ont été réalisés en interne et diffusés sur les réseaux sociaux avec un fort succès : près de 20 000 vues pour les 3 vidéos ! Une prochaine vidéo est en cours de réalisation.



Contact Projet

Pascal MAUVOISIN

Directeur Général des Services

Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

46, place de la Paix - 85167 Saint Jean de Monts

02 51 58 07 89

info@omdm.fr – www.omdm.fr

Contact Presse

Alice HERBRETEAU

Chargée des relations médias et évènements

Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

46, place de la Paix - 85167 Saint Jean de Monts

02 51 58 07 89

alice.herbreteau@omdm.fr